

*Convention d’associé*

*La Coopérative du Domaine du Blanc Caillou est une association au but socio-culturel qui entend développer une activité de culture de la vigne et de vinification pour promouvoir les bons contacts avec les voisins et amis de la carrière Calcaires de la Sambre.*

*A cette fin, la coopérative doit récolter des fonds qui lui permettront d’investir dans la plantation et les équipements pour réaliser cet objectif.*

*Les pieds de vignes sont plantés en avril 2018, cela signifie que les premières grandes vendanges seront pour 2021 et les premiers lots importants de bouteilles de vins sont prévus en 2022.*

*Une part des bouteilles produites sera distribuée aux associés. Une autre part sera destinée aux bénévoles qui viendront aider à la récolte et à la vinification. Une troisième part de ces bouteilles sera vendue durant l’année pour reconstituer la trésorerie qui permettra d’honorer les factures de l’année suivante (engrais, fuel, outils…).*

*Les associés seront en priorité mis au courant des activités du Domaine du Blanc Caillou. Ils seront invités à l’Assemblée Générale annuelle. Ils recevront en principe au minimum 2 bouteilles par an pendant 20 ans (de 2022 à 2041).*

*Cette part d’associé est nominative mais peut à tout moment être cédée à quiconque à condition d’en faire part au secrétariat du Domaine du Blanc Caillou qui est tenu légalement de tenir un registre de la liste des associés avec leurs coordonnées.*

*Lors de l’A.G. les associés présents pourront donner leur avis. Cet avis de l’A.G. permettra au Conseil de surveillance composé entre autres par des représentants des deux communes riveraines, garants des intérêts des associés, de décider pour le meilleur de la coopérative à finalité sociale.*

*1.250 parts seront distribuées contre la somme de, respectivement 300, 315 et 330 € pour les années, respectivement 2018, 2019, 2020. Les parts donnent les mêmes droits à chacun des associés mais ceux qui achètent des parts en 2018 devront attendre plus longtemps avant de recevoir leurs premières bouteilles.*

*Pour le Conseil de surveillance*

*Michel EVRARD*